

## **Compte rendu du conseil municipal du 23 avril 2014**

**Présents :** Frédéric Cosson, Evelyne Maillard, Fabrice Honoré, Magali Fardao, Maurice Vinette, Nathalie Arrigoni, Nicole Boulard, David Deboissy, Cédric Etiembre, Pascal Gautier, Patrice Honoré, Marie-Christine Moulin, Franck Pohu, Patricia Poirier, Lætitia Yvon

**Invité :** Monsieur Bertrand Leray, Trésorier public

### **ordre du jour :**

#### ***Commune***

Présentation et vote du budget primitif 2014

#### ***Eau et assainissement***

Présentation et vote du budget primitif 2014

#### ***Lotissement de la Noé***

Présentation et vote du budget primitif 2014

#### ***Vote des taux d'imposition pour 2014***

#### ***travaux de l'année***

#### ***projets des commissions***

#### ***questions diverses***

### **Présentation d'un budget communal par Monsieur Leray**

Monsieur Leray présente sa fonction de comptable des communes. Le comptable public est chargé de payer les dépenses et d'encaisser les recettes de la commune. Le contrôle de la conformité des dépenses à la loi et au règlement se fait a posteriori par le Préfet.

Les comptes de la commune ne doivent pas être débiteurs et ne peuvent pas être rémunérés.

Monsieur Leray souligne que la commune est une collectivité à compétence générale. C'est à dire qu'elle peut avoir toutes les compétences possibles hormis celles interdites ou déléguées à d'autres collectivités comme le département ou la communauté de communes par exemple (collège, logement social, Sivos...).

## **► Vote du Budget Primitif de la commune 2014**

Le Maire présente les dépenses de fonctionnement et répond aux questions des conseillers.

### **● *Dépenses***

Le compte 611 est en hausse en prévision d'une convention avec Fresnay ou d'un contrat avec une entreprise privée pour le balayage et la tonte suite au non remplacement de l'agent parti en retraite.

Le compte 63512 taxes foncières : la commune paye des taxes foncières sur les terrains et les logements communaux, pas sur les bâtiments publics (mairie...).

Le compte 022 dépenses imprévues permet d'abonder un compte insuffisant pour une dépense. La somme inscrite sur cette ligne ne doit pas dépasser 7,5 % du budget. De plus, le maire est tenu de rendre compte au conseil municipal de l'utilisation de cette ligne.

### **● *Recettes***

Le compte 7323 FNGIR (Fond National de Garantie des Ressources) garantit les ressources après la réforme (Taxe professionnelle)

Le compte 7325 Fonds de péréquation des recettes fiscales : il s'agit d'une dotation de l'État perçue par la communauté de communes et reversée aux communes.

Le compte 74748 autres communes : il s'agit de la participation financière aux travaux de l'école par les communes utilisatrices.

Les comptes 74834 et 74835 : il s'agit de la compensation des exonérations décidées par l'État (montant inconnu à l'avance).

### **● *Investissement***

Le compte 20422 : 48 000 € : il s'agit de la partie téléphonique de l'enfouissement des réseaux pris en charge par la commune.

Le compte 2315 : travaux prévus sur la commune.

Emprunt : 85 000 € supplémentaires pour financer les travaux du lotissement. La somme inscrite l'année dernière n'a pas été réalisée. Elle le sera cette année avec le démarrage effectif des travaux.

**Le budget primitif est adopté à l'unanimité**

## **► Vote du budget du lotissement de la Noé**

235 000 € de travaux prévus pour l'année

9195 € réalisés en 2013 : étude

La somme restante sera budgétée en 2015 pour les finitions.

**Adopté à l'unanimité**

**► Vote du budget de l'assainissement**

**Adopté à l'unanimité**

**► Vote du taux d'imposition pour 2014**

Le maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition.

**Adopté à l'unanimité**

**► Prix du m<sup>3</sup> d'eau**

Le maire propose d'augmenter le prix du m<sup>3</sup> d'eau de 5 % et faire ainsi passer le prix de 1 € à 1,05 €. L'abonnement reste à 40 €.

**Adopté à l'unanimité**

**► Taxe de raccordement au tout à l'égout pour les constructions neuves**

Le maire propose de s'aligner sur les taux pratiqués par les communes alentours soit 2500 €.

**Adopté à l'unanimité**

**► Prix du m<sup>2</sup> du lotissement de la Noé**

Le maire propose un prix de 23 € HT le m<sup>2</sup>.

Il sera demandé à Monsieur Chevrier du cabinet d'étude de voir pour les panneaux publicitaires : 1 recto-verso sur la route Fresnay-Beaumont (terrain du chemin de fer) et un sur le terrain du lotissement.

**Adopté à l'unanimité**

**► Divers**

**Logement communal**

Remplacement du revêtement de sol usagé d'une chambre d'un logement communal pour 200 €.

**pour à l'unanimité**

**Tableaux numériques**

Le conseil général subventionne l'achat de tableau numérique pour l'école à hauteur de 50 % du prix d'achat hors taxe. Un devis a été demandé à une entreprise spécialisée par l'équipe éducative ; il se monte à 7500 € HT.

Le conseil municipal demande que d'autres devis soient réalisés.

Il faudra également engager des dépenses pour l'installation électrique et le réseau téléphonique et internet nécessaires, ainsi que pour un contrat de maintenance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.